

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1040

présenté par

M. Acquaviva, M. Nilor et M. Brotherson

ARTICLE 17

Supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi de ratification des actes des collectivités d'outre-mer, prévu dans l'article, alourdit la procédure d'habilitation et retardera, de surcroît, la mise en œuvre des décisions des collectivités des outre-mer ; d'où la suppression de la mesure.